

Accueil de midi
p.a. Administration communale
Chemin de Penguey 1A
Case postale 51
1162 Saint-Prex
Tél. 021 823 01 01
parascolaire@st-prex.ch



Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire pour
les élèves des 9-10-11 HarmoS Aula du Cherrat III
2019-2020

Les élèves des 9-10-11 HarmoS ont la possibilité de se restaurer durant leur pause de midi dans l'Aula du Cherrat III les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf les jours fériés et vacances scolaires.

Outre une petite restauration (buffet de salades, sandwichs maison, etc.), voir détail des mets sur le site <http://www.saint-prex.ch/fr/educationculture/parascolaire>, les élèves ont à choix, soit :

uniquement un repas chaud, servi sur assiette, pour le prix de Fr. 7.00

ou

une salade + un repas chaud servi sur assiette + un dessert, pour le prix de Fr. 9.00

Cette manière de faire permet aux élèves de manger équilibré avec des quantités appropriées à leur faim.

Pour bénéficier du repas chaud, les élèves doivent s'inscrire au moins un jour à l'avance sur la fiche prévue à cet effet. Ils ont également la possibilité de faire la réservation le jour même jusqu'à 8 h 15 soit par SMS au 079 738 36 96, soit par courriel à parascolaire@st-prex.ch. Les menus sont généralement affichés sur le site internet de la commune de Saint-Prex le vendredi de la semaine précédente, ce qui permet aux élèves et aux parents de planifier les repas à l'avance.

Les élèves ont également la possibilité de réserver à l'avance les sandwichs, selon le même principe que pour les repas chauds mentionné ci-dessus. Ceux-ci sont indiqués sur le même menu que celui des repas chauds et changent chaque semaine. Ainsi, les élèves n'ont pas besoin de se dépêcher à la sortie de leurs cours pour s'assurer d'avoir le met souhaité.

Au niveau des boissons, de l'eau plate est mise gratuitement à la disposition des élèves. Ces derniers peuvent également acheter un verre de jus de pomme à Fr. 1.00. **Toute autre boisson est strictement interdite dans l'enceinte de la cafétéria.**

Afin d'éviter des mouvements d'argent, les mets et boissons doivent être réglés au moyen de bons. Ceux-ci sont en vente dans les administrations des diverses communes, sous forme de carnet de 10 bons à Fr. 1.00 ou de 10 bons à Fr. 3.00.

Tous les élèves du Cherrat peuvent amener leur propre repas, sans boisson. Pour les mets à réchauffer, des micro-ondes sont à leur disposition. Les aliments doivent être mis dans des récipients adaptés à ce genre d'appareil.

Cet espace est sous la surveillance de trois collaboratrices communales qui se chargent également de la préparation de certains mets.

Nous relevons que tout comportement non conforme au règlement affiché sur place sera sanctionné. Selon la gravité des faits, l'ASISE se réserve le droit d'exclure un ou des élèves.